





Financement BIRD - Prêt n°9398-CG

AMI N°002/MPTEN/PATN-UCP/CI/2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS RELATIF AU RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR PERMANENT DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Emis : le 25 février 2025

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en œuvre du « Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « recrutement du coordonnateur permanent du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

II. Mandat général

Placé sous l'autorité du Ministère de tutelle le Coordonnateur permanent assure la direction de l'UC du projet, à ce titre il est responsable de la bonne marche du Projet sur le plan technique, financier et administratif. Il assure la coordination de toutes les activités du Projet sur le plan National et rend compte aux autorités nationales compétentes et aux partenaires au Développement.

Dans le cadre de l'exécution du projet, il travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

III. Profil du candidat

Le(la) candidat(e) devra justifier des qualifications suivantes :

- être titulaire d'un diplôme supérieur (BAC+5 où équivalent) en télécommunications, ingénierie, informatique, économie numérique, droit numérique, politique publique ou dans un domaine connexe.
- avoir une bonne compréhension des enjeux liés à la transformation numérique;
- justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans le domaine du développement du secteur public ou privé dont une partie significative à des postes de responsabilité ;
- justifier d'une expérience avérée en gestion des projets financés par les bailleurs internationaux notamment la Banque mondiale ;
- démontrer des compétences avérées en leadership, gestion d'équipes et résolution de conflits ;
- Expérience professionnelle pertinente acquise dans un projet financé par des partenaires autres que la Banque mondiale est un atout ;

- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.
- Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).
- avoir une bonne capacité de gestion, de communication et de relations interpersonnelles ;
- avoir une capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- avoir une excellente aptitudes en communication (écrite et orale). La maîtrise de l'Anglais serait un atout ;
- avoir une bonne maitrise des outils bureautiques et logiciels de gestion (Word, Excel, PowerPoint, Microsoft Project);
- une expérience professionnelle préalable en Afrique (en particulier en Afrique de l'ouest ou centrale) et une bonne connaissance des questions sectorielles dans la région sont un atout.

N.B : seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

IV. Durée et lieu de la mission

A l'issue des six premiers mois une évaluation de performance est prévue.

La durée du contrat sera d'une (01) année à l'issue de laquelle une évaluation des performances sera réalisée dont les conclusions seront discutées entre le Gouvernement et la Banque Mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

V. Dossier de candidature

L'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) daté et signé dont les informations sont certifiées conformes, incluant au moins trois (03) références professionnelles ;
- une copie légalisée du ou des diplômes ou des attestations de réussite ;
- une copie des attestations de travail citées dans le CV.

VI. Méthode et procédure de sélection

Le recrutement se fera selon la procédure compétitive et sera effectué par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases : (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs curriculums vitae (CV); (ii) une phase d'interview ou de test pratique des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Les candidatures peuvent être envoyées par voie électronique à l'adresse électronique suivante : <u>marchespatn@gmail.com</u> ou déposées à l'adresse suivante : « 254, avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade de la République du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo » à l'attention du Coordonnateur par intérim du PATN.

Elles devront comprendre :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé incluant au moins trois (03) références professionnelles ;

- une copie légalisée du ou des diplômes où des attestations de réussites ;

- une copie des attestations de travail figurant dans le CV.

VII. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heure locale).

Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique ou déposés à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en Français en six (06) exemplaires dont un (01) original au plus tard le 10 mars 2025 à 14h00 (heure locale) et porter la mention « Recrutement du coordonnateur permanent du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

VIII. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

A L'ATTENTION DU COORDONNATEUR DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN) UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE AU 254, AVENUE PROSPER GANDZION, A COTE DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 3 POTO-POTO, BRAZZAVILLE,

REPUBLIQUE DU CONGO Téléphone : (+242) 05 079 21 21

E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 25 février 2025. Le Coordonnateur p.i e Coordonnateur Valery ALAKOUA * PATN